



Comité Départemental de Basket-Ball de la Haute-Vienne
4, rue Maledent de Savignac
87000 LIMOGES
Tél : 05.55.49.19.60 / www.basket87.com
SIRET N° 343 549 580 000 37 / Code APE N° 93.12Z

*Commission Sportive
Départementale*

Règlement de la Coupe de la Haute Vienne U17M et U17F

Ce règlement a été adopté à l'unanimité des membres du bureau du Comité Départemental le 12 novembre 2013.

- 6 équipes
- 2 poules de 3 équipes, à l'issue du classement, le 1^{er} de chaque poule disputera la finale de la coupe de la Haute Vienne.
- Les rencontres par match Aller se disputeront suivant les règles F.F.B.B. en 4 fois 10 mn. les 14 – 15 décembre, 19 – 20 avril, 24 – 25 mai.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, **il ne sera pas fait disputer de prolongations**, le résultat est arrêté.
- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un Forfait ou match perdu par Pénalité.
- Le classement sera établi, si égalité entre équipes, elles seront départagées:
 - 1) point avérage entre les équipes
 - 2) point avérage général
 - 3) nombre de points marqués
 - 4) nombre de points encaissés
- **Les frais d'arbitrage seront partagés entre les 2 équipes.**